

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÈVÈLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2022
CONVOCATION DU 2 AVRIL 2022

Le 7 avril 2022, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°14/2022

Vote concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2021.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de	427 018,05 €
Un déficit reporté de	0 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	427 018,05 €
Excédent d'investissement de	768 243,06 €
Un déficit des restes à réaliser de	0 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	768 243,06 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Cette affectation permettra de constituer une recette pour les investissements prévus cette année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (19 voix pour), d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Excédent	427 018,05 €
Affectation complémentaire en réserve (au compte 1068)	427 018,05 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0 €
Résultat d'investissement reporté (001)	768 243,06 €

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 11/04/2022

SLO

ID : 059-215901299-20220407-07042022_D14BP-DE

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 11/04/2022

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 11/04/2022